

2023-2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CPTS Berry Vierzon Sologne



2023-2024

RAPPORT

D'ACTIVITÉ

CPTS Berry Vierzon Sologne

SOMMAIRE

La vie associative de la CPTS.....P3

- Cinq ans d'actions au service des pros de santé et de la population
- La gouvernance de la CPTS
- Les chiffres clés de LA CPTS en 2023/2024

Focus sur les grandes actions de la CPTS.....P7

- Comment sont définies et financées les actions de la CPTS
- Les 5 étapes nécessaires à la mise en place d'une action

• Mission amélioration de l'accès aux soins..P10

- Les soins non programmés (SNP)
- La téléconsultation assistée

• Mission organisation de parcours pluri pros autour du patient.....P13

- Le Sport-santé
- Les Relations ville-hôpital
- Développement des partenariats

• Mission développement d'actions territoriales de prévention..... P17

- La Journée Santé des Femmes
- Formations à destination du grand public
- Actions En aller-vers

• Mission développement de la qualité et de la pertinence des soins.....P21

- La participation de la CPTS aux InterCPTS 18 et 41
- Les échanges et formations mono et pluri pros

- Sensibilisation aux troubles orthophoniques et leur dépistage auprès des enseignants

• Mission accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.....P25

- Promotion du territoire de la CPTS
- La qualité de vie au travail des professionnels de santé

• Mission réponse aux crises sanitaires graves.....P28

- Rédaction d'un plan de de réponse à une situation sanitaire exceptionnelle

Conclusion.....P30

Annexe.....P31

- **Statut.....P32**
- **Glossaire.....P36**
- **Pense-bête de la CPTS.....P47**

LA VIE ASSOCIATIVE DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE





La CPTS Berry Vierzonnais Sologne est une association loi 1901 regroupant les professionnels de santé de l'ambulatoire avec pour objectif la mise en place d'actions de santé à destination des habitants.

Elle s'étend sur 3 départements (18, 36 et 41) et comprend 39 communes. Le territoire a été constitué en fonction des habitudes de travail des professionnels de santé. La CPTS Berry Vierzonnais Sologne regroupe plus de 191 professionnels de santé.

CINQ ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES PROS DE SANTÉ ET DE LA POPULATION

2019

Création de L'association "CPTS Berry Vierzonnais Sologne"
Rédaction du projet de santé

2020

Implication de la CPTS dans la crise covid (ouverture de centre covid, Distribution d'€PI, etc...)

Validation du projet de santé par l'ARS et signature des ACI

2021

Mise en place du centre de vaccination Covid à Vierzonnais
Création des équipes mobiles de vaccination

2022

1ères actions en dehors du Covid tel que la journée santé des femmes, les consultations patients sans médecin traitant au CHV, etc...

2023

Développement de nouveaux projets tels que les créneaux de soins non programmés, les Formations aux 1er secours, etc...

2024

427 projets initiés et en cours sur la CPTS

LA GOUVERNANCE DE LA CPTS

Deux milles vingt-quatre a été la troisième année de travail du conseil d'administration et du bureau de la CPTS. **Un nouveau cycle va ainsi débuter avec l'élection d'un nouveau conseil d'administration pour 3 ans à partir de décembre 2024.**

Durant ces trois années, le conseil d'administration a travaillé à la mise en place d'une trentaine de projets différents dont 27 sont toujours actifs sur la CPTS tel que :



- Mise en place de **télé-consultation assistée à domicile par des infirmières libérales.**



- Création d'un **lieu de téléconsultation assistée à Souesmes**
- **Formations gratuites pour les habitants sur tout le territoire** aux :
 - Gestes Qui Sauvent
 - Premiers secours nourrissons/enfants



- Mise en place de **soins non programmés pour répondre aux besoins de soins non vitaux** mais nécessitant une réponse en moins de 48h.



- **Projets de préventions et de dépistages :**
 - **Atelier sport-santé** pour les personnes âgées et les femmes enceintes
 - **Actions de dépistages** (diabète, hypertension, IST, etc)

Le CA a aussi initié de nouveaux projets d'envergures comme le Médicobus pour lequel la CPTS a obtenu une subvention de la part de l'ARS. **Ces 3 années ont aussi permis au niveau départemental la création de l'InterCPTS 18 dans laquelle la CPTS Berry Vierzon Sologne est pleinement investie.**

L'ÉQUIPE DE LA CPTS

Xavier PASCAL - Coordinateur

Présent depuis la création de la CPTS, Le rôle de Xavier en tant que coordinateur de la CPTS est multiple. Il s'agit d'**organiser la vie de la CPTS** en veillant à son bon fonctionnement, **représenter la CPTS** lors de différentes réunions (sans se substituer au conseil d'administration), **nouer des partenariats et mettre en place les projets de santé.**

Julie VANDERVYNCKT - Chargée de projet

Arrivée en septembre 2023 au sein de la CPTS, le rôle de Julie est d'**accompagner Xavier dans la gestion des projets** de la CPTS que ce soit **sur le plan organisationnel ou logistique.** Avec la multiplicité des projets, **elle est de plus en plus amené à gérer seule** la mise en place de **certains projets de la CPTS.**

LES LOCAUX DE LA CPTS

Les **locaux de la CPTS** sont situés au **22 avenue Édouard Vaillant à Vierzon.** Ces locaux servent aussi bien à l'organisation des réunions de la CPTS et des formations.

Ils ont aussi vocation à être utilisés par les professionnels de santé du territoire pour des réunions ou des temps de travail collectif.

Vous pouvez ainsi bénéficier d'un espace avec une entrée indépendante et entièrement équipé (tableau numérique, matériel de vidéo projections, cuisine, etc) **pour vos réunions pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes.**

Pour cela il suffit de faire une demande de réservation par mail à contact@cptsbvs.fr

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CPTS EN 2023/2024

Visibilité en ligne de la CPTS



37 587 pages vues sur le site de la CPTS

10 872

Visiteurs uniques sur le site de la CPTS

+ 27 %

De visiteurs comparé à 2021/2022

2 307

Personnes suivant la CPTS sur les réseaux sociaux

Relations avec les partenaires

10 Conventions de partenariats avec :

- L'Institut Médical de Sologne
- Le Centre de Santé de Vierzon
- La MSP de Mehun/Yèvre
- Omédyls
- Appui Santé Berry
- UC-Irsa
- L'InterCPTS 18
- CLS du PETR Centre-Cher
- CLS de la ville de Vierzon
- Tous Cap

4 Numéros de CPTS'Actus

(Bulletin semestriel de la CPTS pour les institutionnels)

à destination de plus de

65 partenaires.

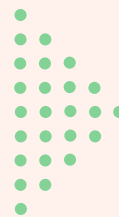


Implication dans la CPTS



+ 47 professionnels de santé adhérents en 2024

Soit **191** Adhérents en 2024



58,4 %

Taux de lecture de la newsletter hebdomadaire

114

Pros ont participé à au moins une action de la CPTS en 2023-2024

L'impact des actions de la CPTS sur la population

1 956

Personnes vues dans le cadre des Soins Non Programmés

784

Personnes ont bénéficié des téléconsultations assistées

353

Personnes ont bénéficié d'une action de prévention de la CPTS

247

Personnes ont participé à une formation grand public de la CPTS

Soit

3 340

Personnes qui ont bénéficié d'une action de la CPTS en 2023/2024

FOCUS SUR LES GRANDES ACTIONS DE LA CPTS



COMMENT SONT DÉFINIES ET FINANCÉES LES ACTIONS DE LA CPTS

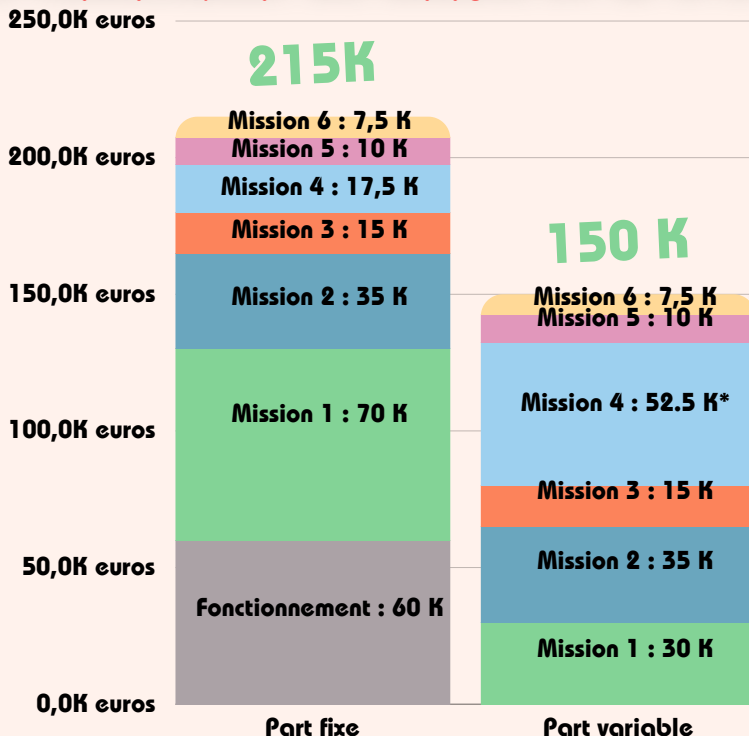
La CPTS est financée essentiellement par la CPAM via une convention pluriannuelle de financement et s'engage à mettre en place des actions répondant à différentes missions définies dans les Accords Conventionnels Interprofessionnels (ACI).

La CPTS est seule décisionnaire des actions à mettre en place en fonction des besoins du territoire ou des envies des professionnels de santé et décide de la manière dont sont alloués les dépenses. La CPTS peut aussi faire des demandes de subventions pour des projets conséquents financièrement ou ne relevant pas des missions ACI.

LES MISSIONS ACI



LE FINANCEMENT ACI ANNUEL DE LA CPTS



LES 5 ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION

1 Une idée, une envie

Les professionnels de santé font un constat et souhaitent mettre en place un projet afin de répondre aux besoins de la population.

2 Etat des lieux et diagnostic

Qui fait quoi sur le sujet ?
Y-a-t-il une volonté commune de travailler sur le sujet ?
Peut-il s'intégrer dans le cadre d'un partenariat ?

3 Formaliser le projet

L'hypothèse de travail est validée !
Une fiche projet est créée incluant les éléments budgétaires.

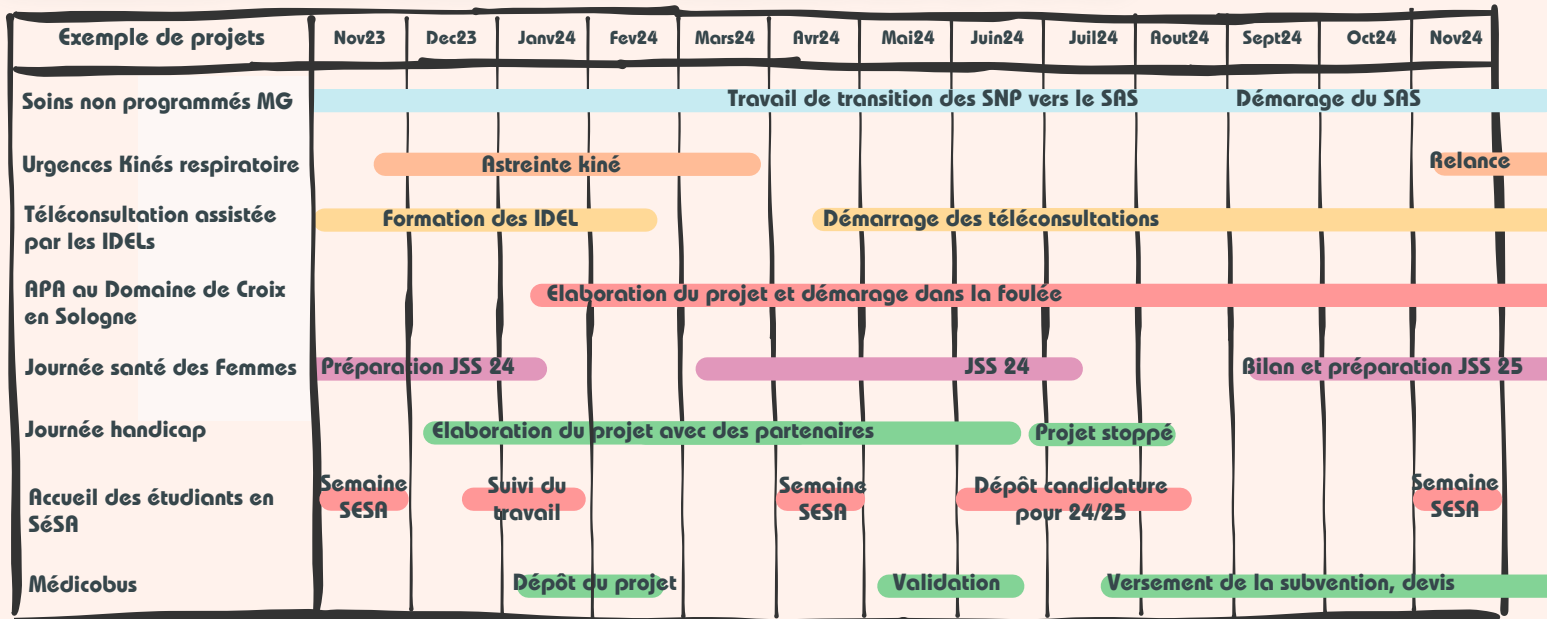
4 Réalisation

Mise en place du plan d'action. Communication auprès des partenaires et des patients.

5 Evaluation et perspectives

Mise en avant des forces et des faiblesses du projet afin d'ajuster le projet en vue de le reproduire.

COMMENT SONT GÉRÉS LES PROJETS DE LA CPTS



MISSION AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS



LES SOINS NON PROGRAMMÉS (SNP)

La période 2023/2024 a été marquée par la mise en place de deux projets autour des soins non programmés :

- **Les soins non programmés de médecine générale :**

Il s'agit de **créneaux donnés par les médecins généralistes à destination des patients sans médecin traitant ayant une pathologie aiguë qui n'engage pas le pronostic vital mais nécessitant une prise en charge dans les 48 heures.**

De mai 2023 à août 2024 ces créneaux étaient donnés via la régulation du centre 15. **Depuis septembre 2024 ils sont intégrés dans le Service d'Accès aux Soins (SAS) du département du Cher. Il s'agit d'une plateforme d'orientation des demandes pour les situations d'urgence non vitale via une régulation ambulatoire mise en place par l'InterCPTS 18** en partenariat avec le Groupement Hospitalier de Territoire du Cher (GHT).

- **Les urgences kinés respiratoires**

Afin de faire face à l'épidémie de bronchiolite des **astreintes kinésithérapie respiratoire les week-ends et jours fériés ont été mises en place entre décembre 2023 et mars 2024.**

Les patients étaient orientés par les médecins généralistes du territoire ou via le centre 15.

Cette action visait à **soulager les services d'urgences et les médecins en prenant en charge les nourrissons** dans le respect des recommandations liées à la place de la kinésithérapie respiratoire dans la prise en charge de la bronchiolite.

En raison de la faiblesse de l'épidémie durant cette période ces astreintes ont été peu utilisées.

Les SNP en résumé :

1 956 Personnes vues dans le cadre des SNP (SNP MG et urgences kinés respiratoire) entre Mai 2023 et septembre 2023.

En moyenne **127** créneaux SNP MG mensuel mis à disposition sur la période.

70 % des médecins généralistes mettent des créneaux de Soins Non Programmé à disposition de la CPTS.

5 Masseurs Kinésithérapeutes ont participé aux astreintes urgences kinés respiratoires.

36 demi-journées d'astreintes d'urgences kinés respiratoires réalisées entre décembre 2023 et mars 2024 les week end et jours fériés.

Perspectives 2025 :

- Remise en route des urgences kinés respiratoires
- Inclusion du centre de santé de Vierzon dans les SNP
- Inclusion du centre de santé de Salbris et du futur centre de santé de Reuilly dans les SNP
- Participation au SAS 41 et au SAS 36
- Participation aux réflexions au sein de l'InterCPTS 18 pour la mise en place du :
 - SAS dentiste
 - SAS Sage-femme

LA TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE

La période 2023-2024 a été marquée par la mise en place de **deux projets autour de la téléconsultation assistée** tout en respectant le parcours du patient et son suivi. **Ces deux projets ont été développés en partenariat avec Omédys et ont conduit à la création d'un cabinet médical Télémédical Solution dédié à la téléconsultation assistée sur Bourges.** Ce cabinet peut accueillir jusqu'à 3 médecins simultanément pour pratiquer des téléconsultations assistées aux patients du département.

- **La téléconsultation assistée sur un point fixe à Souesmes :**

En Février 2023, l'Equipe de Soins Primaires (ESP) "Santé Sologne" basée en partie sur la CPTS a lancé **la première expérimentation de téléconsultation assistée sur un lieu fixe.** Ce projet a permis de **faire face au départ en retraite du médecin de la commune et garantir le maintien de la pharmacie et du cabinet infirmier** de la commune, ainsi que d'inciter un médecin à ouvrir un cabinet secondaire sur Souesmes. **Le projet est considéré comme une organisation territoriale de santé par la CPAM 41.**

- **La téléconsultation assistée à domicile :**

Un an après le lancement des téléconsultations assistées à Souesmes, **les infirmières libérales ont commencé à proposer des téléconsultations assistées à domicile** sur l'ensemble de la CPTS. **Treize cabinets sont déjà équipés de malettes de téléconsultation fournies par la CPTS.** Ce projet a pour objectif d'assurer une **prise en charge efficace et de qualité des patients sans médecins traitants qui ne peuvent plus se déplacer ou qui se sentent peu à l'aise avec l'informatique.**

Il offre également la possibilité d'améliorer le suivi des patients grâce à des téléconsultations assistées avec leur médecin traitant.

La téléconsultation assistée en résumé :

744 Personnes ont bénéficié des téléconsultations assistées à Souesmes entre février 2023 et octobre 2024.

40 Personnes ont bénéficié des téléconsultations assistées à domicile depuis avril 2024.

13 cabinets infirmiers sont formés et équipés pour la réalisation de téléconsultation assistée.

Signature de conventions avec les **3** laboratoires d'analyses médicaux de la CPTS (Mehun/Yèvre, Salbris et Vierzon) pour garantir la bonne transmission des examens et leur lecture.

Perspectives 2025 :

- Augmenter la file active du point fixe de Souesmes.
- Pérenniser et renforcer la téléconsultation assistée à domicile.
- Impliquer les médecins traitants pour l'amélioration des suivis de leurs patients ne pouvant plus se déplacer.
- Mobiliser le centre hospitalier de Vierzon pour l'orientation de patient vers la téléconsultation assistée.
- Déployer la téléconsultation assistée dans le cadre du projet de medicobus de la CPTS.
- Réfléchir à l'inclusion de la téléconsultation assistée dans le cadre du SAS.

MISSION ORGANISATION DE PARCOURS PLURIPROS AUTOUR DU PATIENT



LE SPORT-SANTÉ

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

Cette pratique peut contribuer au maintien de la santé chez une personne âgée sans problématique de santé, mais aussi à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de certaines maladies chroniques.

Ainsi, **la CPTS a mis en place et soutenu différents projets visant à développer des parcours sport-santé à destination des personnes âgées afin de favoriser le bien vieillir et limiter les risques de chutes et d'isolement social.**

- **"Remise en mouvement" à la MSP de Mehun/Yèvre :**

Via la convention signée avec la MSP de Mehun/Yèvre, la CPTS a soutenu le projet "Remise en mouvement". Ainsi ont été mis en place **tous les 15 jours des séances collectives aux abords du canal et du jardin de Mehun sur Yèvre pour les patients de la MSP, encadrées par deux professionnels de santé de la MSP** (pédicure-podologue et infirmière)

- **Activité Physique Adaptée (APA) au Domaine de Croix en Sologne**

En parallèle du projet "Remise en mouvement", la CPTS via l'ESP de Neuvy-sur-Barangeon a développé un **second projet APA avec l'association "Tous Cap" pour les patients âgés du domaine de Croix en Sologne et de la commune de Neuvy-sur-Barangeon** après concertation avec les médecins et kinés exerçant dans la commune.

Ainsi, **toutes les semaines depuis janvier 2024, une heure de sport adapté en groupe est proposée et encadrée par une enseignante en APA.**

Le sport-santé en résumé :

En moyenne, **10** participants par semaines aux séances de sport adapté à Neuvy sur Barangeon.

6 thèmes régulièrement abordés durant les séances de sport-santé tel que :

- le travail cardio-vasculaire,
- le travail de l'équilibre,
- l'assouplissement articulaire,
- le travail de coordination,
- etc...

128 participants à l'action "Remise en mouvement" à la MSP répartis sur 15 séances.

94,6 % taux de satisfaction de l'action "Remise en mouvement"

Perspectives 2025 :

- Poursuite des initiatives lancées
- Élaboration d'autres projets sport-santé dédiés aux personnes âgées sur l'ensemble du territoire de la CPTS.
- Soutien au projet CAP Équilibre, qui propose des sessions de sport adapté à Brinay, Salbris et Vierzon.
- Mise en place de séances de sport adapté pour les femmes enceintes à Mehun-sur-Yèvre, en collaboration avec les sages-femmes et les médecins de la CPTS.

LES RELATIONS VILLE-HÔPITAL

Depuis 2023, les relations entre la ville et l'hôpital ont grandement évolué avec le déploiement de deux projets visant à améliorer le parcours des patients.

- **Prescription type de soins infirmiers**

Un groupe de travail a été créé entre les infirmiers de la CPTS et le centre hospitalier de Vierzon afin d'**établir des prescriptions types de soins infirmiers pour les différents services de l'hôpital**. Le travail de rédaction de ces différentes prescriptions a débuté en septembre 2024 et doit aboutir à la mise en place de prescriptions types informatisées pour la fin d'année 2024. **Ces prescriptions viendront remplacer la fiche d'aide à la prescription rédigée par la CPTS il y a 3 ans et seront partagées à l'ensemble des médecins de l'ambulatorio du territoire de la CPTS.**

- **Pochette "Entrée et sortie d'hospitalisation"**

La question des entrées et sorties d'hospitalisation a toujours été une préoccupation de la CPTS, ce qui s'est traduit dans un premier temps par la diffusion d'une carte de coordination autour du patient permettant d'identifier les professionnels de santé.

En 2024 **une fiche spécifique a été créée, synthétisant les informations essentielles sur :**

- l'entourage du patient,
- les professionnels de santé et les structures intervenant chez le patient,
- les motifs d'hospitalisation et les antécédents.

Cette fiche s'accompagne d'une pochette permettant de regrouper les documents du patient et permettra de regrouper l'ensemble des documents liés à la sortie d'hospitalisation (prescriptions, fiche de sortie, etc). La fiche est diffusée via les infirmiers libéraux en octobre 2024 pour les patients âgés bénéficiant de soins infirmiers réguliers.

Les relations ville-hôpital en résumé :

2 rencontres entre les chefs de services du centre hospitalier de Vierzon et les professionnels de santé de la CPTS.

10 prescriptions types infirmiers rédigés

120 pochette "Entrée et sortie d'hospitalisation" remisent aux cabinet infirmier de la CPTS.

Participation au Comité Médical d'Établissement du Groupement Hospitalier de Territoire 18 dans le cadre de l'InterCPTS 18.

3 actions communes de prévention et dépistage entre la CPTS et le centre hospitalier de Vierzon.

Perspectives 2025 :

- Organisation d'une soirée de formation entre la ville et l'hôpital.
- Création de groupes de travail sur la prescription pour d'autres professions que les infirmiers.
- Sensibiliser le centre hospitalier de Vierzon à l'orientation des patients vers les téléconsultations assistées à domicile après leur sortie d'hôpital.
- Établissement de rencontres régulières avec les différents services du centre hospitalier de Vierzon.

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Depuis l'établissement de la CPTS, divers partenariats ont été établis pour développer de nouveaux projets de santé ou faciliter la création de nouveaux parcours pour les patients. Voici quelques exemples de collaborations mises en place en 2023/2024.

- **Appui Santé Berry**

Convention pour l'organisation de réunions de concertation autour des patients du territoire de la CPTS suivis par le Dispositif d'Appui à la Coordination. **Il s'agit de la seconde convention mise en place avec Appui Santé Berry**, après celle sur les Soins Oncologiques de Support (SOS).

- **Institut Médical de Sologne (IMS)**

Convention signée en juillet 2024, visant à **simplifier l'orientation des patients de la CPTS** vers l'IMS, et à **développer de la téléexpertise à destination des médecins généralistes de la CPTS** avec les pneumologues et cardiologues de l'IMS.

- **Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Mehun/Èvre**

Convention de partenariat entre la MSP et la CPTS permettant la mise en place et **le financement de projets expérimentaux au sein de la MSP avant un possible élargissement à toute la CPTS**. Cela a permis de financer 3 projets : « J'écoute mon corps pour mieux me soigner », « Et si la vie était plus belle sans tabac ? » et "Remise en mouvement".

- **Les Contrats locaux de Santé de Vierzon & du PETR Centre-Cher**

Depuis 2023, **la CPTS est signataire des deux contrats locaux de santé présents sur le territoire de la CPTS**. Un travail conjoint à lieu depuis deux ans ce qui a permis de soutenir des projets tels que la Semaine d'Information sur la Santé Mentale ou la CPTS participe à 3 actions distinctes.

Les partenariats en résumé :

10 conventions de partenariats signés par la CPTS en 2023/24

18 projets réalisés entre la CPTS et des partenaires.

7 professionnels de santé investis dans les Soins Oncologique de Support (SOS) grâce au surfinancement réalisé par la CPTS

48 rencontres avec des partenaires de la CPTS pour des projets Participations de la CPTS à :

- la Coordination Vie sexuelle et Affective du Cher
- au Comité de pilotage périnatalité du Cher
- au Comité de pilotage diabète du Cher
- au Comité de veille et d'accès aux soins du Loir et Cher

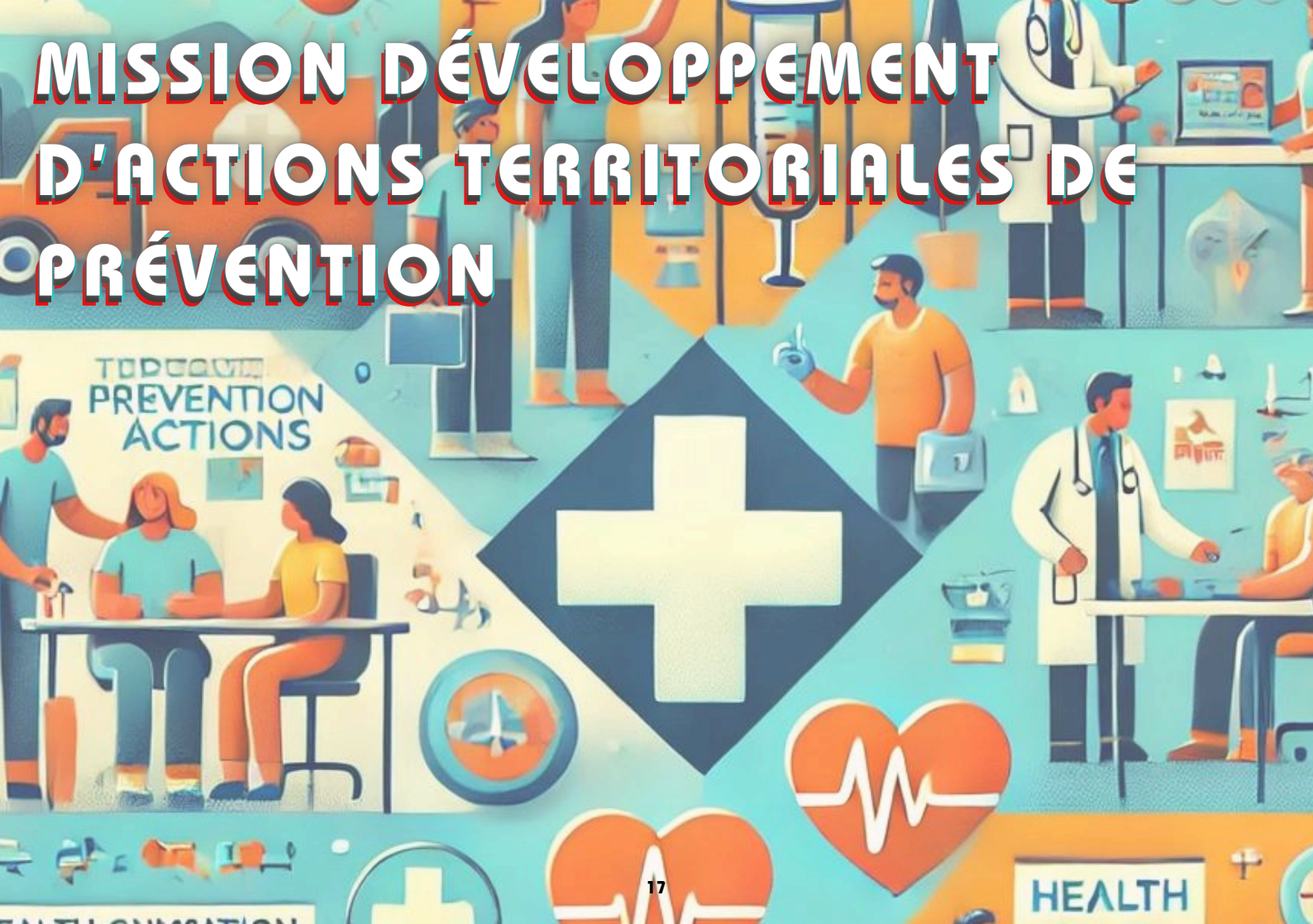
Focus sur les Soins Oncologique de Support

Les soins oncologiques de support sont définis comme l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes atteintes d'un cancer ou en phase de rémission. Ainsi, une personne atteinte de cancer peut bénéficier gratuitement des soins suivants :

- Un soutien socio-esthétique
- Un soutien psychologique
- Un soutien diététique
- Un bilan d'activité physique adapté

La CPTS et Appui Santé Berry ont signé en 2023 une convention visant à améliorer l'accès au dispositif pour les habitants du territoire de la CPTS.

MISSION DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS TERRITORIALES DE PRÉVENTION



LA JOURNÉE SANTÉ DES FEMMES

Depuis 2022, la **CPTS organise une journée sur le thème de la santé des femmes** en partenariat avec le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) de Vierzon.

Depuis la première journée Santé des Femmes, **l'objectif de ces journées** reste identique, à savoir :

- **Faire connaître les acteurs de santé** et les associations travaillant sur la santé des femmes sur le département
- **Proposer différentes actions de prévention**, et d'éducation à la santé
- **Réaliser des dépistages gratuits** pour les infections sexuellement transmissibles et assurer une prise en charge en cas de résultat positif.

• Journée Santé des Femmes 2023

La seconde édition de la Journée Santé des Femmes a été dans la continuité de l'édition de 2022 avec la participation de 8 partenaires et en étant centrée exclusivement sur la santé sexuelle des femmes.

Durant l'édition 2023, 60 personnes sont venues durant la journée.

• Journée Santé des Femmes 2024

La troisième édition a été marquée par une volonté d'élargir les thématiques abordées durant la journée, ainsi un **village associatif** a été créé regroupant 11 partenaires et **abordant différents sujets tels que les violences intrafamiliales, les mutilations sexuelles, le cancer du sein, le dépistage du diabète, la prévention des maladies cardiovasculaires, ou risque suicidaires.**

Par ailleurs, **la journée s'est conclue par un "ciné débat"** organisé par l'association "Ciné rencontre" et financé par le COREVIH Centre-Val de Loire.

Durant cette édition 84 personnes ont participé à la journée.

La Journée Santé des Femmes en résumé :

60 personnes rencontrées en 2023 et **84** en 2024.

40 % des personnes rencontrées ont bénéficié d'un dépistage contre les IST, un frottis ou un dépistage contre le diabète.

5 professionnels de santé de la CPTS mobilisés durant chaque Journée Santé des Femmes.

11 partenaires ont participé à l'édition 2024 de la Journée CeGIDD 18, le Centre de santé sexuelle du CH de Vierzon, la CPAM 18, le 3114, le CRCDC, la Fraps, Le Planning familial, Caramel, le CLS de Vierzon, le CLS du PÉTR Centre Cher et Ciné Rencontre

Perspectives 2025 :

- Planification et organisation de la 4ème Journée Santé des Femmes en 2025
- Atteindre plus de 100 participantes pour l'événement
- Accroître le nombre de partenaires intervenants durant la journée
- Optimiser la diffusion des informations relatives à la journée
- Répéter une initiative à la fin de l'événement, telle qu'un ciné-débat.

FORMATIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

L'éducation à la santé et la prévention du grand public sont au cœur du projet de santé de la CPTS. En complément de la communication sur des thématiques spécifiques auprès des patients, ont été mises en place en 2023 des sessions de formations aux 1ers secours gratuites à destination du grand public. Ces formations sont réalisées par un pompier via un institut de formation.

• Formation aux 1er secours en pédiatrie

Sur la période 2023/24, **16 sessions** de 2 heures ont été organisées par la CPTS **dans six communes de la CPTS** à destination des jeunes parents et grands-parents. A cela s'est ajoutée une formation spécifique pour les assistantes maternelles du territoire de la CPTS à Vouzeron. **Ces formations rencontrent un grand succès** du fait de la thématique abordée et **permettent aussi de sensibiliser les personnes sur d'autres problématiques** telles que la vaccination contre la bronchiolite et la vaccination contre la gastroentérite à rotavirus. **Deux cents personnes ont déjà été formées aux premiers secours en pédiatrie.**

• Gestes qui sauvent

En complément des formations aux premiers secours en pédiatrie, **5 sessions de formations aux gestes qui sauvent** ont été mises en place en 2024. Elles permettent d'apprendre à bien réagir face à une situation d'urgence. **Quarante-sept personnes ont pu bénéficier de la formation aux gestes qui sauvent.**

• Création d'une trousse de 1ers secours

A la fin de chaque formation, **des trousse de premiers secours réalisées par la CPTS sont offertes.** Cela s'est accompagné de la création d'une page web dédiée proposant des vidéos de rappels des gestes de premiers secours.

Les formations grand public en

résumé :

200 personnes formées aux 1ers secours en pédiatrie dont

12 assistantes maternelles

47 personnes formées aux gestes qui sauvent

21 sessions de formations sur **6** communes de la CPTS :

- Foëcy
- Mehun-sur-Yèvre
- Neuvy-sur-Barangeon
- Reuilly
- Vierzon
- Vouzeron

Perspectives 2025 :

- Organisation de 20 nouvelles sessions de formations
- Passer de 6 communes à 10 communes où se déroulent les formations
- Organisation de formations adaptées à des publics spécifiques (personnel de la petite enfance, personnes en situation de précarité, aidants, ados, etc.)
- Création de sessions de formation à destination des enfants.
- Amélioration du contenu web du site de la CPTS dédié aux 1ers secours.

ACTIONS EN ALLER-VERS

Le territoire de la CPTS fait face à un véritable défi, avec 70 % des communes sans professionnels de santé et nécessitant plus de 15 minutes de route pour consulter un médecin. De surcroît, il s'agit de communes ayant une importante population âgée. Cette situation appelle donc à un travail d'aller-vers ainsi la CPTS met en place différents projets d'aller-vers.

• Prévention dans le festival Ville à Joie

Depuis 2023, la CPTS met en place tous les étés des interventions de prévention dans le cadre du festival Ville à Joie. Il s'agit d'un festival itinérant dans différents villages du département du Cher afin de les revitaliser.

Entre 2023 et 2024 ce sont **5 interventions dans 5 communes** différentes qui ont été réalisées. **En 2023, les interventions se sont faites en collaboration avec le centre hospitalier de Vierzon sur la thématique de la santé sexuelle.**

En 2024 la prévention s'est faite autour des addictions en proposant des parcours avec des lunettes simulant une consommation d'alcool ou de cannabis. De plus des dépistages du diabète ont été proposés.

• Médicobus

La CPTS a répondu en 2024 à l'appel à projet medicobus de l'ARS et obtenu un financement de 200 000 euros pour déployer ce projet.

L'objectif est de proposer un véhicule afin de réaliser des actions de prévention, d'éducation à la santé, de dépistage mais aussi des consultations médicales via de la téléconsultation assistée.

Le projet est en cours de construction avec les professionnels de santé avec comme objectif de démarrer en avril 2025.

Les actions en aller-vers en résumé :

95 personnes rencontrées dans le cadre des interventions lors des interventions dans le cadre du festival Ville à Joie

57 dépistages du diabète réalisés

Distribution de **263** "matériels" de prévention (préservatifs; bouchons d'oreilles, éthylotest)

200 000 euros de subvention pour la mise en place d'un medicobus

Livraison du véhicule en **février 2025**

Perspectives 2025 :

- Participation au Festival Ville à Joie 2025
- Mise en œuvre d'initiatives de prévention lors d'autres festivals organisés dans la région de la CPTS
- Finalisation du projet de medicobus à travers des groupes de travail pour définir :
 - Le type de prévention et de dépistage réalisable dans le medicobus
 - Les modalités de téléconsultation assistée à bord du medicobus
 - Les partenariats à établir et les modalités d'intervention des partenaires
 - Élaboration de la liste des communes et du calendrier d'intervention

MISSION DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ ET DE LA PERTINENCE DES SOINS

QUALITY
& RELEVANCY

-
-
-
-
-
-

LA PARTICIPATION DE LA CPTS AUX INTERCPTS 18 ET 41

Depuis 2019, la CPTS joue un rôle clé dans le développement de l'InterCPTS dans le département du Cher et s'engage de plus en plus dans l'InterCPTS du Loir-et-Cher. Cela se manifeste par la participation aux associations InterCPTS de chaque département, aux réunions des coordinateurs, ainsi qu'à la mise en place d'actions spécifiques.

• **Création du Service d'Accès aux Soins (SAS)**

Dans la région Centre Val de Loire les SAS sont portés par les InterCPTS de chaque département. La CPTS a pris une **part active dans la mise en place du SAS 18** avec la mise à disposition de Xavier PASCAL 2 jours par semaine sur ce projet de décembre 2023 à Avril 2024 et l'arrivée de Virginie Picard, directrice du SAS 18. De plus **la CPTS a été la première CPTS du département à utiliser 48h Chrono, logiciel départemental de prise de rendez-vous SNP sur le Cher**. La participation au SAS 41 est plus restreinte du fait de la situation médicale dans les communes du Loir-et-Cher de la CPTS ou jusqu'à peu, il n'y avait que 2 médecins généraliste en activité.

• **Soirée pédiatrie du Cher**

Depuis 2022, la CPTS participe de façon active aux soirées pédiatriques créées par l'InterCPTS 18. Ces soirées ont pour but de : **mettre à jour les connaissances en pédiatrie, favoriser les échanges et présenter les dispositifs existants sur le département**. Si les deux premières soirées ont eu lieu à Bourges, **la troisième soirée s'est déroulée en mars 2024 à Vierzon. Cette soirée a innové en proposant** en plus des présentations, **des ateliers** sur le thème du "business de la maternité et de la petite enfance, comment se positionner ?" afin de permettre la multiplication des échanges **et en s'ouvrant aux professionnels de la petite enfance**. **75 personnes se sont réunis pour cette soirée pédiatrie 2024.**

La participations aux InterCPTS 18 et 41 en résumé :

Participation à la vie associative des InterCPTS du Cher et du Loir-et-Cher

Mise en place d'un **logiciel de prise de commun pour le SAS 18**

60 participants à la Soirée pédiatrique 2023

Organisation de la soirée pédiatrique 2024 sur Vierzon.

75 participants à la Soirée pédiatrique 2023

Partage de protocoles de soins et de documents entre CPTS.

Perspectives 2025 :

- Poursuite de l'investissement au sein de l'association InterCPTS 18
- Renforcement de l'implication de la CPTS dans l'InterCPTS 41
- Participation au lancement du SAS 41
- Renforcement de l'implication de la CPTS dans le SAS 18
- Organisation de la 4ème soirée pédiatrique en Mars 2025
- Organisation d'une journée InterCPTS

LES ÉCHANGES ET FORMATIONS MONO ET PLURI PROS

Un des objectifs de la CPTS est de favoriser les rencontres et la formation des différents professionnels, pour améliorer les pratiques et favoriser l'interconnaissance. Cela s'est manifesté par l'organisation régulière de réunions mono et pluriprofessionnelles au sein de la CPTS, et par l'organisation d'échanges et de formations interdépartementales.

• Rencontre interdépartementale des psychomotriciens

Depuis deux ans, la **CPTS accueille de façon régulière des réunions interdépartementales des psychomotriciens des départements du Cher, de l'Indre, du Loir et Cher et de la Nièvre**. Ces rencontres servent à échanger sur leurs différentes pratiques et difficultés.

• Formation des psychomotriciens

En complément des rencontres psychomotriciens, la **CPTS a accompagné l'organisation logistique de deux journées de formation des psychomotriciens sur le projet Exac.t** (EXcellence Center for Autis) réalisé par le Centres de Ressources Autisme de Tours. **Ces formations ont permis de former 16 psychomotriciens sur le sujet.**

• Organisation de formations à destination des pros

La CPTS a mis en place différentes formations à destination des professionnels de santé.

Entre 2023 et 2024, ont été organisé **des formations sur les 1er secours en santé, mentale ou sur le repérage des addictions**. En parallèle, la CPTS peut financer des formations DPC pour les pros ayant épuisé leur droit DPC.

Enfin, **la CPTS a mis en place une convention afin de proposer une aide au financement pour les infirmiers souhaitant devenir Infirmier en Pratique Avancé** dont bénéficie actuellement à une infirmière.

Les échanges et formations mono et pluri professionnels en résumé :

16 psychomotriciens du Cher, Indre, Loir et Cher et de la Nièvre accueillis dans les locaux de la CPTS

Mise en place de **Groupes monopro** pour échanger sur les pratiques et transmettre des informations ciblées.

35 professionnels de santé ont participé à des formations sur :

- 1er secours en santé mentale (formation de 4 jours)
- Repérage des addictions (formation de 2 jours)
- Repérage des violences intrafamiliales
- Endométriose

Convention de financement à la formation IPA

Perspectives 2025 :

- Développement des formations proposées aux professionnels de santé
- Organisation de soirées de formation villes hôpital
- Promotion et organisation de formation à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) pour les professionnels de santé
- Développement des réunions monoprofessionnelles à l'ensemble des professions présentes dans la CPTS
- Réflexion pour la création de nouvelles Équipes de Soins Primaires sur la CPTS

SENSIBILISATION AUX TROUBLES ORTHOPHONIQUES ET LEUR DÉPISTAGE AUPRÈS DES ENSEIGNANTS

Les orthophonistes du territoire ont fait le constat qu'une part des enfants reçus pour des bilans orthophoniques ne présente pas de troubles nécessitant un suivi en orthophonie. À partir de ce constat, des actions de prévention et de sensibilisation ont été mises en place auprès des enseignants de maternelle et primaire, afin d'améliorer la pertinence de l'orientation des enfants vers un orthophoniste.

Ces temps ont permis de rappeler le protocole d'accès aux soins orthophoniques, avec la nécessité de la prescription médicale sur notre territoire, d'évoquer les champs de compétences de l'orthophoniste, les patients concernés, mais également de faire un état des lieux des connaissances et de la pratique des enseignants en termes de troubles des apprentissages et de proposer des idées d'adaptations face à diverses situations. En complément, un flyer d'informations a été réalisé afin de rappeler quelques principaux signes d'alerte en fonction des âges sur les troubles liés au langage oral, écrit et à la cognition mathématique.

Sur le 1^{er} semestre 2024, 6 sessions de formation de 2 heures animées par deux orthophonistes, ont été organisées dans les locaux de la CPTS et 2 sessions ont été organisées dans les locaux de la MSP Luc Montagnier. Ces 1^{ères} sessions ont permis de rencontrer 55 enseignants, de 23 écoles, dont 11 écoles de Vierzon et 12 écoles de communes différentes.

Afin d'améliorer encore la pertinence de l'adressage à un orthophoniste, cette action pourra également être déclinée à destination des prescripteurs.

La sensibilisation aux troubles orthophoniques et leur dépistage auprès des enseignants en résumé :

8 sessions de formations réalisées sur le premier semestre 2024

55 enseignants formés de 23 écoles différentes (11 écoles de Vierzon et 12 écoles de communes différentes (Massay, St Georges-sur-la-pré, Foëcy, Quincy, Vignoux, Graçay, Mehun, Alligny, regroupement Châtres/Langon/Mennetou)

97,2 % taux de satisfaction des enseignants formés

75 % demandes de nouvelles rencontres pour :

- plus de temps d'échange ou des temps réguliers,
- aborder des thématiques particulières – écrans, lecture, dys-...
- aborder plus de cas concrets et d'idées d'accompagnements).

Perspectives 2025 :

- Poursuite des sessions fin 2024 puis secteur Romorantin ?
- Proposition de nouveaux temps d'échanges spécifiques :
 - Selon thématiques (écrans, lecture, maths, raisonnement et communication au sens large...)
 - Selon niveau du cycle scolaire (pour aborder des enfants en particulier)
- Accueillir également les ATSEM, AESH
- Décliner cette action auprès des prescripteurs

MISSION ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE



PROMOTION DU TERRITOIRE DE LA CPTS

Le territoire de la CPTS souffre d'un manque de professionnels de santé dans tous les domaines. Il est donc essentiel de promouvoir le territoire de la CPTS et d'accompagner les étudiants effectuant leur stage ici, ainsi que dans l'ensemble du département. Cette démarche a déjà fait ses preuves, avec l'arrivée de nouveaux professionnels de santé à la suite de stages réalisés au sein de la CPTS.

- **Accueil des étudiants en santé pour le Service Sanitaire (SeSA) avec le CCAS de Mehun-sur-Yèvre**

En 2023 la CPTS accueille avec le soutien du CCAS de Mehun-sur-Yèvre, 6 étudiants en santé dans le cadre de leur Service Sanitaire. En 2023 ce sont ainsi, 3 étudiants en 3ème année de médecine et 3 étudiantes infirmières ont été accueillis et ont **mis en place un projet de prévention sur les addictions** pour les bénéficiaires de l'épicerie solidaire de Mehun-sur-Yèvre. En complément de l'accompagnement pédagogique, la CPTS a pris en charge l'ensemble des frais pour la venue des étudiants (logement, restauration, etc) et a organisé des rencontres avec les professionnels de santé de la commune.

Un nouveau groupe d'étudiants va être accueilli fin novembre 2024 et en avril 2025 **afin de travailler sur un projet autour des aidants**, avec une prise en charge similaire par la CPTS.

- **Intervention au sein de l'université de Tours**

En lien avec Geoffroy Coursier chargé de mission à l'attractivité du territoire dans le Cher, **deux orthophonistes de la CPTS sont intervenues au sein de l'université de Tours** afin de présenter :

- le métier d'orthophoniste en libéral,
- le travail de coordination avec les médecins généralistes
- les actions de prévention pouvant être mises en place en temps qu'orthophoniste
- et de présenter le territoire

La promotion du territoire de la CPTS en résumé :

Accueil de 6 étudiants en santé dans le cadre du **SeSA**

Participation à l'organisation des deux journées départementales annuelles **d'accueil des internes** du Cher

Création d'un **jeu de carte** faisant la promotion du territoire et présentant les actions de la CPTS.

Participation des **internes & stagiaires** aux réunions et actions de la CPTS.

Participation à la **soirée des métiers** en 2023 et 2024 à Vierzon.

Perspectives 2025 :

- Accueil d'étudiants en santé dans le cadre du SeSA
- Dépôt d'un projet de résidence professionnelle en santé en collaboration avec :
- la communauté de communes de Vierzon, Berry, Sologne
- la municipalité de Vierzon
- le centre hospitalier de Vierzon
- Renforcement du soutien aux internes et stagiaires sur le territoire de la CPTS.

LA QUALITÉ DE VIE AUX TRAVAIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

En plus de la nécessité d'une meilleure connaissance mutuelle entre les professionnels de santé. Il est rapidement devenu évident que la qualité de vie au travail des professionnels de santé est un enjeu crucial.

En effet, cela est essentiel pour encourager le maintien des professionnels dans leur activité et pour attirer de nouveaux talents dans le secteur.

- **Accès gratuit aux équipements sportifs de la résidence Domityx à Vierzon**

Durant trois ans, la CPTS a noué un partenariat avec la résidence Domityx de Vierzon afin de créer des créneaux réservés aux professionnels de santé pour accéder aux équipements sportifs de la résidence. Ce partenariat a été une réponse aux harcèlements durant leurs loisirs que les professionnels de santé ont pu évoquer.

Malheureusement, ce partenariat a dû être stoppé en avril 2024 du fait des nouvelles règles sur l'utilisation des équipements des résidences Domityx.

- **Création d'un Comité Social d'Entreprise (CSE)**

En août 2024, la CPTS a créé un Comité Social d'Entreprise accessible à l'ensemble de ses adhérents, aux professionnels de santé du centre de santé communal de Vierzon et aux salariés de la CPTS.

Le CSE fonctionne de façon classique et donne accès à différentes réductions et offres dédiées sur des produits culturels, de loisirs ou des voyages. De plus, il propose des offres dédiées au monde de la santé en particulier sur les abonnements à la presse spécialisée en santé.

La CPTS prend en charge l'ensemble du coût de ce CSE et chaque nouvel adhérent bénéficie de celui-ci automatiquement.

La qualité de vie au travail des professionnels de santé en résumé :

97 professionnels de santé ont utilisé de façon régulière les équipements sportifs de la résidence Domityx à Vierzon.

Création d'un **CSE** accessible à l'ensemble des adhérents, professionnels de santé du centre de santé communal de Vierzon et des salariés de la CPTS.

Organisation d'une **Soirée festive** dans le cadre de l'accueil des étudiants en SESA à Mehun-sur-Yèvre.

Soutien financier aux professionnelles de santé de Salbris pour leur participation au **Trek Elles marchent**

Perspectives 2025 :

- Promotion du CSE auprès des membres de la CPTS
- Recherche d'un nouvel espace dédié aux professionnels de santé
- Mise en place de matinées de la CPTS dans ses locaux pour encourager des échanges informels entre professionnels de santé
- Organisation de repas entre les professionnels de santé d'une même commune pour renforcer les liens et l'interconnaissance.

MISSION RÉPONSE AUX CRISES SANITAIRES GRAVES



RÉDACTION D'UN PLAN DE DE RÉPONSE À UNE SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

Suite à la crise COVID-19, les pros de santé de l'ambulatoire ont pu montrer qu'à l'échelle de la ville, une mobilisation et une coordination des soignants est possible et peut répondre de façon rapide aux besoins pour faire face à une situation de crise. Ainsi, une nouvelle mission a été donnée via les ACI de réponse aux crises sanitaires graves.

- **Rédaction d'un plan de réponse à une situation sanitaire exceptionnelle**

Afin de répondre à cette mission, un plan a été rédigé par la CPTS. Dans un premier temps, **un retour d'expérience (RETEX), sur les différents dispositifs Covid-19, a été mis en place par l'InterCPTS 18 en juin 2023.** Cela a permis de recenser de façon collective les réussites et les échecs des organisations mises en place et aussi de définir les limites de ce que peut faire une CPTS lors d'une situation sanitaire exceptionnelle.

À partir de ce travail le **travail de rédaction du plan de gestion de crise sanitaire** a été mis en place, **accompagné par la fédération des URPS de la région Centre-Val-de-Loire.**

Ce plan vise à définir des circuits et des organisations pouvant se mettre en place en fonction de différentes typologies de crise sanitaire.

De plus, cela a permis de **nommer des "référénts crise sanitaire" au sein de la CPTS** et de **réaliser un état des lieux des ressources disponibles sur le territoire.**

Huit mois ont été nécessaires à la rédaction de ce plan de gestion de crise. Ce plan a été déposé au mois de mai 2024 auprès de l'ARS.

La Rédaction d'un plan de de réponse à une situation sanitaire exceptionnelle en résumé :

Organisation de **Retex sur le Covid 19**
par l'InterCPTS 18 et l'InterCPTS 41

8 mois de rédaction du plan de gestion de crise

Accompagnement à la rédaction du plan
de gestion de crise réalisé par la **fédération
des URPS** de la région Centre-Val-de-Loire.

Perspectives 2025 :

- Actualisation annuelle du plan de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles de la CPTS
- Organisation d'un moment d'échanges avec les acteurs locaux sur ce thème
- Réflexion sur l'établissement de formations concernant la réponse à une crise sanitaire exceptionnelle.

CONCLUSION

Ces trois dernières années ont été marquées par **une modification du paysage médical du territoire de la CPTS**, avec **le départ de 10 médecins généralistes** mais surtout **l'installation de 2 nouveaux médecins généralistes libéraux, la création ou future création de trois centres de Santé** :

- le centre de santé de l'hôpital de Vierzon,
- Le centre de santé du Gip Pro Santé à Salbris
- Le centre de santé "Médecin Solidaire" à Reuilly dont l'ouverture est prévue en décembre 2023.

A cela s'ajoute **l'arrivée de nouveaux professionnels de santé** (infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste et sage-femme). **Ces différentes installations ne permettent pas de compenser le manque de professionnels de santé sur le territoire** mais **montrent le dynamisme de celui-ci** et sa capacité en terme d'attractivité.

Cette situation incite à renforcer la solidarité et l'entraide entre les professionnels de santé et **à trouver des solutions innovantes et de proximité afin de pouvoir maintenir la prise en charge des patients**, comme peuvent l'être les soins non programmés ou le développement de la téléconsultation assistée par exemple. **Ces projets n'ont pas vocation à compenser le manque de médecins mais à être des solutions répondant en partie aux risques de rupture de soins des patients** et pouvant inciter de potentielles installations.

De même **les actions de prévention, de dépistage ou de formations grand public** développés sur le territoire **ont pour objectif de cibler des problématiques spécifiques** de terrain, de **permettre à la population de prendre ou reprendre en main leurs santé** et d'effectuer un travail d'éducation **à la santé** afin de mieux solliciter les professionnels de santé.

L'ensemble de ce travail va continuer via la poursuite des actions déjà mises en place et **le développement de nouveaux projets** en particulier la **création d'un medicobus de la CPTS** pour lequel une subvention de 200 000 euros a été accordée, ou **la création de différentes actions autour des mille premiers jours de l'enfant**, la poursuite du **développement du sport-santé** ou **la mise en place d'actions pour des populations spécifiques**.

ANNEXE



STATUT DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE

Titre 1 – Nom, objet et caractéristiques

Article 1 – Nom et constitution

Il est créé entre toutes les personnes physiques adhérant aux présents statuts une association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'association a pour dénomination : « Communauté Professionnelle territoriale de Santé Berry Vierzon Sologne ». Et pour sigle « CPTS Berry-Vierzon-Sologne »

Article 2 – Objet

Cette association a pour but de :

- Permettre à la population un accès à des soins de qualité et de proximité.
- Elaborer des projets de santé à l'échelle du territoire.
- Favoriser et coordonner des relations interprofessionnelles des acteurs de santé du territoire.
- Mutualiser les moyens et les tâches qui entrent dans le cadre des soins de proximité.
- Favoriser une formation interprofessionnelle et interdisciplinaire sur le territoire.
- Faciliter l'intégration de nouveaux professionnels.
- Développer et soutenir les initiatives locales contribuant au bien être des patients (prévention, éducation thérapeutique, dépistage, éducation et promotion de la santé) et des professionnels de santé.
- Constituer une force de proposition auprès des pouvoirs publics, des institutions et des collectivités pour la prise en charge des soins de proximité.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé au 22 avenue Edouard Vaillant, 18100 Vierzon. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 4 – Les limites géographiques

Les limites géographiques de la CPTS sont définies par le conseil d'administration. Dans le cas présent, la Communauté comprend le territoire

des communes suivantes :

Allouis ; Brinay ; Cerbois ; Chéry ; Dampierre-en-Graçay ; Ferté Imbault ; Foëcy ; Genouvilly ; Graçay ; Lozenay ; Limeux ; Lury-sur-Arnon ; Massay ; Mehun-sur-Yèvre ; Ménétréol-sur-Sauldre ; Méreau ; Mèry-es-bois ; Mèry-sur-Cher ; Nançay ; Neuvy-sur-Barangeon ; Nohant-en-Graçay ; Orçay ; Preslly ; Preuilly ; Quincy ; Reuilly ; Saint- Laurent ; Sainte-Thorette ; Saint-Georges-sur-la-Prée ; Saint-Hilaire-de-Court ; Saint-Outrille ; Salbris ; Souesmes ; Theillay ; Thénieux ; Vierzon ; Vignoux-sur-Barangeon ; Vouzeron
Toutefois, l'aire d'influence de la Communauté n'est pas soumise aux strictes limites administratives pour éviter l'effet frontière avec d'autres Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

Article 5 – Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

TITRE II : Composition

Article 6 – Les membres

L'association se compose :

- Des membres adhérents
- Des membres associés
- Des membres fondateurs (voir annexe)

Peuvent être adhérents, les professionnels de santé ambulatoire médicaux et paramédicaux tels que définis par le Code de la Santé Publique et exerçant dans le secteur géographique défini à l'article 4. Les professionnels de santé des zones limitrophes ayant des relations avec les professionnels de santé de la CPTS peuvent demander leur adhésion à la CPTS. Toutefois, d'autres professionnels de la santé peuvent devenir adhérents sous l'accord préalable du Conseil d'administration.

Peuvent être associés toutes personnes morales représentant une structure de santé ambulatoire pluriprofessionnelles du 1er ou du 2ème recours présentes sur le territoire tel que défini à l'article 4 sous l'accord préalable du Conseil d'administration.

Les professionnels de santé retraités ayant exercé sur le territoire de la CPTS, les étudiants en santé originaires du territoire, ainsi que les professionnels de santé sans activité du territoire, peuvent être adhérents de la CPTS.

STATUT DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE

Cette adhésion sera validée par le conseil d'administration.
Les membres fondateurs sont de droit adhérents de la CPTS.

Article 7 – Cotisation

Les membres paient une cotisation dont le montant et les modalités de paiement sont proposés chaque année par le conseil d'administration et validés par l'assemblée générale.

Article 8 – Radiation

La qualité de membre se perd :

- En cas de décès
- En cas de démission
- En cas de radiation prononcée par un vote du Conseil d'Administration à la majorité des 2/3
- En cas de radiation à l'Ordre de rattachement
- En cas de condamnation ou d'interdiction d'exercer
- En cas de changement de lieu d'exercice hors du territoire défini à l'article 4.

TITRE III : Gouvernance et fonctionnement

Article 9 – Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration comportant au moins 6 membres. Au moins quatre professions de santé différentes doivent être représentées. Chaque profession a le droit d'être représenté au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est élu pour 3 ans par l'assemblée générale parmi ses membres. Ces membres sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement du membre concerné. Il est procédé à son remplacement définitif lors de l'assemblée générale suivante.

Les membres fondateurs sont représentés au conseil d'administration, si un membre fondateur est une personne morale celle-ci est représentée par un professionnel de santé qu'elle aura désigné. Les membres fondateurs disposent d'une voix délibérative au sein du conseil d'administration au même titre que les autres membres du conseil d'administration. Sur invitation du conseil d'administration, les membres associés peuvent

être représentés au conseil d'administration par un professionnel de santé représentant la structure. Les membres associés invités au conseil d'administration disposent d'une voix consultative.

Article 10 – Rôles

Le conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par an, sur convocation du président, ou à la demande du tiers de ses membres.

Le Conseil d'Administration élit pour une durée de 3 années deux co-présidents, un secrétaire général, un trésorier, qui constituent le bureau de l'association.

Les membres associés ne peuvent pas faire partie du bureau de l'association.

Le conseil d'administration statue sur toutes les demandes d'admission ou de radiation des membres de l'Association, puis soumet sa proposition à la décision de l'assemblée générale suivante.

Il fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Il rédige le règlement intérieur si besoin.

Il peut s'adjoindre toute commission ou toute personne qui, du fait de leurs compétences, peuvent être utiles à son action. Seuls les administrateurs élus ont une voix délibérative.

Le Conseil d'administration peut prendre les décisions permettant l'acquisition ou l'aliénation de valeurs mobilières et d'actifs immobiliers pour la réalisation de l'objet social, contracter les emprunts et, d'une manière générale, prendre toutes les dispositions à caractère financier, à charge pour lui d'en référer à l'Assemblée Générale.

Article 11 – Fonctionnement

Les décisions du Conseil d'Administration sont valables à condition qu'au moins la moitié de ses membres, dont le Président, soient présents ou représentés ; chaque administrateur peut représenter un autre administrateur, y compris le Président, à condition d'être muni d'un pouvoir. Un administrateur ne peut pas avoir plus d'un pouvoir.

Les votes sont émis à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

STATUT DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE

Les procès-verbaux sont recueillis et paraphés par le Président et le Secrétaire général.

Article 12 – Rôle des co-présidents

Les co-présidents représentent l'Association dans tous les actes de la vie civile. Ils peuvent ester en justice au nom de l'Association. Ils dirigent les travaux du Conseil d'Administration. Ils ordonnent les dépenses avec le Trésorier. Ils peuvent s'entourer d'autant de conseillers qu'il jugent nécessaires pour l'intérêt de l'association. Ces conseillers pourront être extérieurs à l'association.

Les co-présidents, avec l'accord des membres du bureau, peuvent déléguer leurs pouvoirs à la personne du bureau de son choix pour un objet déterminé et pour un temps déterminé.

Les co-présidents ou le Trésorier exécutent l'un ou l'autre les dépenses et signe les chèques d'exécution des dépenses jusqu'à un plafond fixé par le règlement intérieur.

Article 13 – L'Assemblée Générale

L'assemblée générale se compose de l'ensemble des membres, tels que définis à l'article 6 des présents statuts.

Chaque membre a une voix.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont réunies sur convocation émise par le Conseil d'Administration.

Les demandes de convocation émises par au moins 1/3 des membres doivent être notifiées au Conseil d'Administration par courrier électronique, signé par tous les demandeurs, au moins 45 jours avant la date souhaitée pour l'Assemblée.

Il est tenu un procès-verbal de chaque Assemblée Générale, paraphé par le Président et le Secrétaire, archivé au siège de l'association. Tout membre de l'association peut consulter les procès-verbaux.

L'Assemblée Générale ordinaire, se tient annuellement, sur convocation du secrétaire général. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Sur décision du conseil d'administration l'assemblée générale peut se tenir en visioconférence, ou en mix présentiel et vision conférence.

Article 14 – Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Le quorum est constitué d'un tiers des membres. Si le quorum n'est pas

atteint, une assemblée générale peut être immédiatement réunie si sa nécessité absolue a été indiquée lors de la convocation. L'assemblée générale peut alors délibérer à la majorité simple des membres présents ou représentés. Chaque membre ne peut recevoir que dix pouvoirs.

- Assemblée Générale Ordinaire

Elle statue sur les comptes de l'exercice écoulé ; elle approuve ou modifie le projet de budget présenté par le Conseil d'Administration.

Elle réactualise tous les trois ans son conseil d'administration et son bureau.

Elle statue sur les points figurant à l'ordre du jour, à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés.

- Assemblée Générale Extraordinaire

Seule l'Assemblée Générale Extraordinaire a qualité pour prendre les décisions de modification des statuts, de dissolution, de liquidation, à la majorité des 2/3 des membres adhérents présents ou représentés.

Article 15 – Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré par le Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée Générale. Il appartient au Conseil d'Administration de le réviser ou de l'adapter autant que nécessaire.

Article 16 – Indemnités

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil d'Administration et du bureau, sont bénévoles. Néanmoins, selon le travail fourni par un membre de la CPTS et sur autorisation du Conseil d'Administration, une note d'honoraires pourra être présentée par ledit membre.

Les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale ordinaire détaille, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement et de représentation.

Le montant des indemnités est défini dans le règlement intérieur.

TITRE IV – Ressources et patrimoine

STATUT DE LA CPTS BERRY VIERZON SOLOGNE

Article 17 – Ressources

Les ressources de la CPTS comprennent :

- Les ressources des activités de l'Association
- Les subventions de l'État et des Collectivités Publiques
- Toute subvention, don, legs ou tout produit financier conforme à la législation et n'aliénant pas l'autonomie de décision de l'Association.

Article 18 – Comptabilité

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître l'état des recettes et des dépenses ; annuellement, un compte de résultat et un bilan financier sont dressés.

La comptabilité de l'Association fait l'objet d'un rapport annuel présenté à l'Assemblée Générale par le Trésorier de l'Association, après avis du Conseil d'administration.

Article 19 – Patrimoine

Le patrimoine est constitué des seuls engagements contractés au nom de l'association ; les membres de l'Association ne peuvent être rendus personnellement responsables de ces engagements à quelque titre que ce soit.

TITRE V – Dissolution – Contestation

Article 20 – Dissolution – Liquidation

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 20, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif (ou à une association ayant un but similaire) conformément aux décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article 21 – Contestations

Toute action de contestation concernant l'Association est du ressort du Tribunal de Grande Instance du siège social de l'Association.

Annexe :

Liste des membres fondateurs :

- GIP du centre de santé de Vierzon

GLOSSAIRE

ACI : Accord conventionnel Interprofessionnel, il s'agit d'un financement conventionnel pérenne permettant de mettre en œuvre le projet de santé d'une CPTS en fonction de 4 missions socles et de 2 missions complémentaires fixé dans les ACI. Le financement via les ACI contient une part fixe et une part variable obtenu en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs mesurables. Il est revu tous les ans via un dialogue de gestion entre la CPTS, la CPAM et l'ARS afin de faire un bilan sur l'année passé et fixer des indicateurs et des objectifs pour l'année à venir.

APA : Activité Physique Adaptée s'adresse à toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'inactivité ou de sédentarité.

ARS : Agence Régional de Santé, est chargée du pilotage régional du système national de santé.

CCAS : Centre Communal d'action Sociales, est en charge de l'action sociale dans les communes.

CLS : Contrat Local de Santé, est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

CRCD : Centre Régional de Coordination de Dépistage du Cancer, met en œuvre les programmes de dépistage organisé des cancers du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal.

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination, aide l'ensemble des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux, pour tout patient, quel que soit son âge et sa (ses) pathologie(s).

ESP : Equipe de soins Primaires, ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de premier recours.

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire, dispositif qui régit la coopération entre plusieurs établissements publics de santé d'un même territoire

IPA : Infirmier en Pratique Avancée, vise à soutenir les médecins dans la prise en charge de patients atteints de pathologies ciblées

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, outil de coopération entre les communes sur les territoires situés hors métropoles

SNP : Soins Non-Programmés correspondent à une prise en charge dans les 48h en journée en semaine, pour une pathologie aiguë qui n'engage pas le pronostic vital.

PDSA : Permanence des Soins Ambulatoires garantit un accès à un médecin en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

SAS : Service d'Accès aux Soins est une nouvelle organisation départementale d'orientation des demandes pour les situations d'urgences non vitales via une régulation ambulatoire pouvant renvoyer sur les organisations de soins non programmés des CPTS.

SeSa : Service Sanitaire, apprentissage prévu dans la formation initiale des professionnels de santé qui porte sur la prévention et la promotion de la santé. Il est constitué d'une formation théorique associée à une mise en pratique en petit groupe (environ 4 à 8 étudiants) d'un projet de prévention et de promotion de la santé au sein d'une structure d'accueil.

PENSE-BÊTE DE LA CPTS

Accès privilégiés pour les adhérents

**Accès
gratuit**

à un Comité Sociale d'Entreprise permettant d'obtenir des tarifs réduits sur : de la billetterie (théâtre, concert, etc), des places de cinéma, séjours (hôtels, séjours, etc), bons d'achats, presse (dont presse médicale), etc...

**Impression
gratuite**

des documents mis à disposition par la CPTS au format A3, A4 et A5 via le QR code



1

Boîte à outils recensant sur le site de la CPTS (cptsbvs.fr) :

- Les documents créés par la CPTS
- Les ressources du territoire
- les annuaires des centres hospitaliers

Contacts

Xavier Pascal - Coordinateur



07.84.17.02.21



coordination@cptsbvs.fr

Julie Vandervynckt - Chargée de mission



06.65.19.31.02



julie.vandervynckt@cptsbvs.fr



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé



22 av. Edouard Vaillant, Vierzon



contact@cptsbvs.fr

http://



<https://cptsbvs.fr>